

Monsieur le président, pourquoi les principes énoncés par le secrétaire d'État le 25 janvier ne s'appliquent-ils pas à la demande de M. Snelgrove? Je voudrais bien que le ministre nous donne des renseignements à ce sujet. La seule explication qu'ait donnée le ministre et qu'on a interprétée maintes et maintes fois, c'est que les États-Unis pourraient acquérir le canal 3.

L'hon. M. Pickersgill: Pas par moi.

Le très hon. M. Diefenbaker: Si le canal 3 n'était pas utilisé par une compagnie canadienne, n'est-ce pas attribuable au fait qu'il a cherché désespérément à faire croire qu'il n'y avait aucun danger de ce genre?

Le ministre a dit que «Les États-Unis réglementent l'utilisation des canaux voisins dans la même région de télédiffusion», c'est-à-dire les postes américains dans la région du lac Ontario qui utilisent les canaux 2 et 4.

Je demande au ministre pourquoi il a donné au comité cette explication aucunement justifiée ou fondée? Je voudrais passer les événements en revue. Je ne reviendrai ni sur le machiavélisme dont on a fait la preuve, ici, ni sur la façon dont M. Snelgrove est venu à Ottawa, ni sur le fait qu'à Barrie le jour de son départ il est censé avoir déclaré qu'il se rendait à Ottawa pour examiner la situation et s'assurer que Radio-Canada observe les règles appropriées au sujet des émissions politiques. Il est venu et il s'est rendu compte de la situation. Je voudrais savoir pourquoi on a dérogé dans ce cas-là à la ligne de conduite suivie auparavant.

• (4.50 p.m.)

J'aimerais savoir pourquoi pareille concentration dans les mains d'un seul groupe. Pour la radiodiffusion, c'est l'une des affaires les plus graves à l'heure actuelle. J'aperçois deux députés qui viennent d'arriver au Parlement pour la première fois. Ils m'avaient fait part de leurs observations à ce sujet lorsque je leur avais parlé. Pourquoi accorder pareille concentration à Geoff Stirling, Don Jamieson, Snelgrove et Waters? Les entreprises Stirling et Jamieson possèdent la station CJON-TV à Saint-Jean (Terre-Neuve) et cinq stations auxiliaires de télévision. Ils ont une station radio à modulation d'amplitude, soit CJON, à Saint-Jean, plus deux stations radio auxiliaires. Ils sont les propriétaires de CKWW à Windsor, du CKPM à Ottawa et du CKGM à Montréal. Où allons-nous en ce pays? J'avais l'impression que nous cherchions en général à éviter une telle accumulation entre les mains d'un si petit nombre dans un domaine aussi important que celui des télécommunications.

Mais je poursuis. MM. Stirling, Snelgrove et Waters possèdent la station CKVR-TV à Barrie, et trois stations satellites. Les entreprises Snelgrove comprennent les stations CKBB à Barrie et CKCB à Collingwood, la dernière fonctionnant actuellement comme station satellite mais devant devenir une station indépendante. Les entreprises Snelgrove et Waters possèdent le poste CKPT à Peterborough, et l'entreprise Waters est propriétaire des stations CHUM et CHUM-FM à Toronto, CKLC et CKLC-FM à Kingston. Elles participent aussi à d'autres exploitations.

L'article 118 de la loi sur la radio énonce ceci:

Sans une autorisation du ministre (des Transports), accordée sur la recommandation du Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion, aucune personne ne doit obtenir une licence pour exploiter plus d'un poste, et aucun permis ne doit être octroyé à une société ou dévolu par une société appartenant à une société dotée d'un permis ou dirigée par une société détenant un permis...

Que va-t-il se produire? Avec ce groupe de partisans libéraux, quelle chance y a-t-il pour que les comptes rendus des nouvelles et les discussions des problèmes canadiens soient purement objectifs? Et pourtant, on va allonger la liste. Il faut que le ministre le sache, je m'attends qu'il s'oppose fermement à ces façons d'agir. Les amis politiques sont les amis politiques, mais nul argument ne pourra justifier pareille situation. L'honorable représentant a voulu faire croire, par un argument spécieux, que le gouvernement défendait courageusement les droits du Canada. Mais les principes directeurs semblent indiquer que les considérations politiques priment tout le reste; en effet, elles expliquent parfaitement ce qui se passe. Après toutes les thèses qui ont été soutenues, je pose au ministre—qui n'hésite jamais à livrer le fond de sa pensée—la question que voici: Quelle attitude va-t-il prendre lorsque cette récompense sera accordée dans les circonstances qui ont été nettement exposées par ceux qui m'ont précédé au cours du présent débat?

Au cours du débat actuel, nous avons étudié plusieurs des problèmes qui se posent au ministère des Transports. Il s'agit d'un ministère considérable, difficile à administrer et qui cause bien des soucis. A vrai dire, je me demande parfois si ce qu'a dit hier le premier ministre: «Je suis si occupé que je n'ai même pas le temps de penser», ne pourrait pas s'appliquer aussi au ministre des Transports. Maintenant qu'il connaît le point de vue des membres du comité à ce sujet et qu'il a lu dans les journaux les commentaires non défavorables au gouvernement libéral—et il a